



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le lundi 27 juin 2016

"Plan Canicule 2016"

Depuis l'été 2003, le plan canicule de prévention est activé chaque année du 1^{er} juin au 31 août.

En cas de canicule et de déclenchement par le préfet du niveau 3 du plan national, les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Joigny, aidés par des agents communaux, se mobilisent pour veiller au bien-être des personnes inscrites sur le registre : contacts téléphoniques quotidiens, conseils, visite au domicile, prêts de ventilateurs...

Peuvent s'inscrire gratuitement sur ce registre :

- les personnes handicapées résidant à leur domicile ;
- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile.

L'inscription peut être faite par la personne concernée ou son représentant légal :

- en se déplaçant au CCAS de Joigny situé 5 rue Jules Dumont d'Urville
- en appelant le CCAS au 03 86 92 48 28
- par e-mail à l'adresse suivante : ccas@ville-joigny.fr

Un tiers peut également signaler une personne avec son accord.

Quelques conseils en cas de hausse des températures :

- porter des vêtements légers, amples et de couleurs claires ;
- maintenir son habitation à l'abri de la chaleur en laissant fermés fenêtres et volets. Aérer son logement tôt le matin ;
- ne pas faire d'efforts physiques intenses ;
- ne pas sortir aux heures les plus chaudes ;
- donner de ses nouvelles régulièrement à son entourage ;
- boire régulièrement des boissons non alcoolisées.

En 2015, 42 personnes étaient inscrites sur le registre tenu par le CCAS.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr